



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 3 février à 19 h, les projets de résolution pour les projets particuliers suivants :**

1. Projet particulier PP27-0208 visant à permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 4300, rue Notre-Dame Est, de déroger au règlement 01-214 et de modifier le projet particulier PP27-0041 (1140603015).
2. Projet particulier PP27-0210 visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel et commercial sur les lots 1 773 872 et 2 282 309 (1145092013).

**Le conseil d'arrondissement a adopté aussi, à la même séance ordinaire, le projet de règlement suivant :**

1. Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), afin de corriger la délimitation des zones 0201 et 0348 (01-275-103) (1143520013).

**Enfin, le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance extraordinaire, tenue le 19 février 2015, à 10 h, le projet de règlement suivant :**

1. Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Ville de Montréal (04-047) afin de remplacer l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » par l'affectation « Secteur d'emplois » pour un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre les avenues Letourneux et de La Salle (1140603016).

**Une assemblée publique de consultation se tiendra le 3 mars 2015, à 18 h 15, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).**

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Les projets de règlement et les projets particuliers, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 24<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2015**

**Monsieur Magella Rioux  
Secrétaire d'arrondissement**